



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

AP CP GROS MATERIEL SEVEP : CLOTURE

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.028

AP CP GROS MATERIEL SEVEP : CLOTURE

Rapporteur : Peggy CACLIN

En 2020 a été créée une Autorisation de Programme et un Crédit de Paiement pour le renouvellement des équipements du Service Espaces Verts Environnement et Propreté : véhicules et matériels majeurs nécessaires aux activités afin de disposer d'éléments performants, moins polluants, et moins énergivores.

Après un travail avec les services, il a été établi une programmation pluri annuelle prenant en compte l'état des véhicules et la durée de livraison (fortement allongée depuis le Covid).

Une nouvelle Autorisation de Programme a été créée pour l'ensemble du parc véhicules de l'ensemble services de la ville.

Le montant restant de 742 400€ jusqu'en 2027 est repris dans la nouvelle AP/CP véhicules.

C'est pourquoi, il convient de clôturer l'Autorisation de Programme du gros matériel du SEVEP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la clôture de la présente Autorisation de Programme du gros matériel Service Espaces Verts Environnement et Propreté.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr